

# Communiqué de Presse

Le 23 novembre 2022

## Projet de loi de finances 2023

### «Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur : le financement du plus grand chantier ferroviaire du XXI<sup>e</sup> siècle est assuré»

Lors de la Convention annuelle des Maires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Elisabeth BORNE, Première Ministre, annonçait la création de ressources fiscales spécifiques pour assurer le financement de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur. Dans la suite de la loi d'orientation des mobilités, ces ressources sont désormais inscrites dans la Loi de finances 2023 à travers un amendement parlementaire. Ainsi, de grands projets ferroviaires pourront être financés conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales.

« Je veux remercier Elisabeth BORNE et Clément BEAUNE, ainsi que l'ensemble des Sénateurs, pour leur engagement historique dans ces grands projets d'infrastructures ferroviaires qui permet de sécuriser les financements. Grâce à ce travail commun, nous allons pouvoir mener à bien le grand projet de la Ligne Nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur pour répondre aux attentes des usagers pour des trains du quotidien plus fiables et plus efficaces.

Ce vote du Sénat était essentiel, pour assurer le financement du plus grand chantier ferroviaire du XXI<sup>e</sup> siècle dans notre région. Ce sont plus de 15 milliards d'€, dont 3,5 milliards d'€ pour les phases 1&2 des travaux, qui seront investis au cours des 20 prochaines années. Ce projet de loi de finances 2023 est une étape majeure dans la poursuite de ce projet.

Les réalisations des phases 1&2, livrées en 2032, apporteront de nouveaux services et bénéfices pour les habitants, plus de trains, moins de retard et un gain de temps dans vos trajets du quotidien. Et pour tous les visiteurs, il y aura également un accès facilité à nos destinations touristiques. Ce dossier est aussi une avancée majeure dans notre politique environnementale « COP d'Avance » en développant les transports décarbonés et propres.

Je tiens à rappeler que conformément à l'engagement pris en 2021, ces modalités de financements ne prévoient aucun impôt personnel supplémentaire pour les habitants de la région.

La concrétisation de cette ligne marque l'engagement sans faille de l'Etat de l'Union européenne et de nos collectivités pour faire aboutir ce projet essentiel dans notre région Sud » a déclaré Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France.